

## Sièges romands garantis au Conseil national

Dans le canton de Berne, les élections fédérales de 2011 et de 2019 ont débouché sur un événement fort regrettable. En effet, pour la première et la deuxième fois depuis 1848, toute une population, grâce à laquelle de canton peut se targuer d'être bilingue, de jouer le rôle de pont entre les cultures romandes et alémaniques, n'est plus représentée au Conseil national. Relevons qu'entre ces deux élections, seul un romand a été élu, en la personne de Manfred Bühler.

Cette situation est grave non seulement pour les romands du canton de Berne, mais pour le canton bilingue dans son ensemble, dont la députation est désormais exclusivement alémanique. **Dès lors, il convient que le Conseil-exécutif dépose, auprès des chambres fédérales, une modification de la Constitution fédérale au terme de laquelle le mode d'élection au Conseil national assure, aux minorités linguistiques des cantons plurilingues, un nombre de sièges correspondant au moins aux effectifs démographiques des minorités concernées. Ces sièges devront impérativement être occupés par des candidats domiciliés dans les régions où une langue minoritaire est officielle.**

La minorité francophone du canton de Berne représentant environ 10% de la population. Elle aurait **droit d'occuper deux sièges parmi les vingt-quatre** (2,4 sièges) auxquels le canton de Berne a droit. Pour que cette représentation soit garantie, on pourrait envisager un système analogue à celui en vigueur dans l'arrondissement Bienne-Seeland pour les élections au Grand Conseil. Parmi les 27 sièges à pourvoir, quatre sont garantis aux listes présentant exclusivement des candidatures romandes. Si ceux-ci ne sont pas attribués au terme de la répartition à la proportionnelle usuelle, on procède à des transferts de sièges entre listes sous-apparentées.

Les faits ont montré que la population du Jura bernois, bien que reconnue dans la Constitution cantonale, **ne dispose d'aucune garantie d'élire l'un de ses représentants au Conseil national**, ce qui explique le faible taux de participation constaté dans cette région. Il en est de même pour les romands de l'Arrondissement de Bienne. **Seuls des artifices électoraux, par exemple le cumul de candidats francophones par le parti cantonal, des apparentements ou une liste régionale hétéroclite peuvent offrir des perspectives à la population francophone du canton.** Or, il est à relever que depuis l'élection de Jean-Pierre Graber, seul candidat cumulé sur sa liste, aucun autre parti n'a cumulé le moindre romand sur ses listes depuis. Enfin, soulignons que les députations aux chambres fédérales des autres cantons plurilingues (Fribourg, Valais, Grisons) sont **systématiquement représentées par des parlementaires issus d'une langue minoritaire.**

Si la composition du Conseil fédéral doit tenir compte de la diversité du pays, celle du Conseil national ne saurait exclure des populations, telles que celle des romands du canton de Berne, qui se trouvent pénalisées en raison de leur faible poids démographique et politique dans leurs cantons respectifs.